

### REGLEMENT DU CONCOURS

#### CRI PORC PEI – 2024

#### Vendredi 10 mai 2024 de 15h à 16h30

#### 1. Sociétés organisatrices du jeu-concours

La Coopérative Producteurs de Porc Réunion, dont le siège social est situé à 1 Allée Petit Paris 97410 SAINT-PIERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint Denis sous le numéro 31356720800027.

La société Havas dont le siège social est au 9 rue Juliette Dodu, 97400 Saint Denis immatriculée sous le numéro 445 067 945 RCS Saint-Denis de La Réunion.

#### Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant dans le département de la Réunion, à l'exception des membres du personnel CPPR, HAVAS qui n'ont pas le droit d'y participer.

Il faut avoir au moins 16 ans pour participer.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

#### 2. Le jeu

Du 03 au 12 mai 2024, un jeu concours est mis en place lors de la Foire de Bras-Panon qui se déroulera le vendredi 10 mai à 15h00.

Les participants seront invités à s'inscrire entre le 03 et le 12 mai 2024 via un formulaire papier qui sera distribué pendant la foire. Un maximum de 20 personnes pourra participer au concours cri por pei sur la scène principale de la foire le vendredi 10 mai 2024 de 15h00 à 16h30 .

Les lots à remporter pour les 3 premiers gagnants sont :

- Un trophée Groin d'OR
- Un trophée Groin d'argent
- Un trophées Groin de bronze

#### 3. Détermination des gagnants

Un jury composé de Cinq d'élèves sera en charge de juger les candidats, leur attribuer une note.

Les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes se verront attribuer leurs trophées par les animateurs tit le comik et mika h ,le jour même du concours à la suite de la délibération des jurys.

#### 4. Remise des lots

La dotation ne pourra pas être échangée contre toute autre dotation.

Les participants sont informés que le lot est nominatif et que la vente ou l'échange de ce dernier est interdite. Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les sociétés organisatrices se réservent la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée, une autre dotation d'une valeur équivalente.

## 5. Responsabilité

Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité d'Havas Réunion et de la Coopérative de Production de Porcs Pays ainsi que toutes les sociétés qu'elle représente en ce qui concerne la dotation notamment sa qualité ou toute conséquence engendrée par la possession d'une dotation ou par sa mise en oeuvre.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de SAINT-DENIS.

## 6. Données personnelles

Nous vous informons des traitements de données vous concernant, conformément aux articles 12 et 13 du Règlement Général à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD), et à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

### **Objet du traitement (finalités et base légale) :**

Les données collectées par HAVAS sur les formulaires de jeu concours sont uniquement utilisées pour l'attribution des lots et la réalisation de statistiques.

Concernant l'organisation du jeu concours et la réalisation de statistiques, la base juridique est l'intérêt légitime de la Coopérative Producteurs de Porc Réunion; concernant l'attribution du lot, le règlement que vous avez accepté et enfin, concernant la collecte de votre date de naissance, le respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (vérification de l'âge des participants, la participation à des jeux concours étant interdite aux mineurs).

### **Données enregistrées sur les participants au jeu concours :**

- Identité : nom, prénom, date de naissance (pour vérification de l'âge), numéro de téléphone (pour informer de la sélection), mail (si le gagnant ne peut être contacté par téléphone) ;
- Données nécessaires pour réaliser des statistiques : date de naissance, sexe ;
- Données relatives à l'organisation et au traitement des jeux concours : la date de participation, l'enregistrement de votre participation et la nature du lot offert.

### **Destinataires des données :**

Dans la limite de leurs attributions respectives, et selon votre consentement préalable, peuvent avoir accès à vos données personnelles :

- Les responsables de site et service commercial de la Coopérative Producteurs de Porcs Réunion ; habilité du service marketing, du service commercial, des services chargés de traiter la relation client et la prospection, des services administratifs, des services logistiques et informatiques ainsi que leurs responsables hiérarchiques ;
- Le personnel habilité des services chargés du contrôle (commissaire aux comptes, services chargés des procédures internes du contrôle...) ;
- Le personnel habilité des prestataires auxquels la Coopérative Producteurs de Porcs Réunion est susceptible de faire appel pour l'organisation du jeu concours (également appelés sous-traitant). Dans ce cas, un contrat est signé avec le prestataire, Havas Réunion. Ce contrat définit l'objet et la durée du traitement réalisé par le prestataire, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, ainsi que les obligations et droits du prestataire, conformément à l'article 28 du RGPD ;

**Durée de conservation des données :**

- Identité, données relatives à l'organisation et au traitement des jeux concours : pour toute la durée du jeu concours jusqu'à l'attribution des lots gagnés puis durant 3 mois

**Champs obligatoires :**

Les champs indiqués par un astérisque dans le formulaire de participation au jeu concours sont obligatoires. A défaut, votre participation ne pourra pas être prise en compte. L'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère contractuel, sauf pour ce qui concerne la date de naissance, qui a un caractère réglementaire. Les autres données sont demandées uniquement pour permettre l'attribution des lots aux gagnants.

**Droits des personnes :**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, un droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès (cf. [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO),

- Par email : [shaines.maire@havas.re](mailto:shaines.maire@havas.re)

- Par courrier postal : 9 rue Juliette Dodu, 97400 Saint Denis immatriculée sous le numéro 445 067 945 RCS Saint-Denis de La Réunion.

Toute demande doit préciser le motif de la demande, la société concernée par la demande ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la réponse. En cas de doute sur votre identité, un justificatif d'identité pourra être demandé. Havas Réunion adressera la réponse dans un délai maximum d'un mois, à compter de la date de réception de la demande ; ce délai pouvant être prolongé de deux mois en raison de la complexité et du nombre de demandes.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne, directement sur le Site de la CNIL ou par voie postale à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

**7. Modification - annulation**

L'équipe organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

**8. Application du règlement**

Ce règlement, sera remis, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande auprès de le Coopérative Producteurs de Porc Réunion ou HAVAS REUNION par mail à [shaines.maire@havas.re](mailto:shaines.maire@havas.re)

Fait à Sainte-Clotilde, le 05 février 2024